



Chèque non encaissé, assurée décédée

Par **assurelambda**, le **22/07/2013 à 14:36**

Bonjourrrrr notre mère est décédée et nous avons retrouvé un chèque d'assurance émis en 2001 et non encaissé pour un sinistre survenu la même année. rrrr Que dit la loi pour un tel cas ? Le chèque en lui même est certes valable un an et un jour mais ne vaut il pas reconnaissance de dettes après ce délai ? Quelles sont les démarches à suivre pour les ayant-droits pour recouvrer cette somme ?rrrr Merci pour votre aide.

Par **chaber**, le **22/07/2013 à 16:17**

Bonjourrrrrvous pouvez toujours tenter de réclamer à l'assureur; mais celui-ci risque fort de vous opposer la prescription

Par **assurelambda**, le **22/07/2013 à 23:30**

Quelle est justement le délai légal de prescription dans ce cas ?